## Mail reçu le 02/10/2022 à 08h56

bonjour,

je suis contre le" défrichement "( c est un euphémisme parlons plutôt de destruction ) de la parcelle 1AU3 qui est la première étape des 2 autres parcelles à venir et qui amputera cette coupure d' urbanisation exceptionnelle à terme de 28 hectares entre ARES et ANDERNOS .

Il faut noter qu' un cours d' eau appelé CIRèS avec une ripisylve magnifique traverse cette coupure d' urbanisation et délimite les 2 communes d andernos et ares .( ce sont des trames vertes et bleues qui pour information sont déjà clôturées sur l' ensemble de ce territoire avec une hauteur de 2,2M ( contradiction avec le PLU) , enterré à 40cm avec de la maille fine et qui empêche toute circulation de la faune sauvage .

le rapport de la mission régionale d' autorité Environnementale du conseil régional est très clair , documenté et précis , il pointe les nombreuses lacunes de ce projet néfaste pour l' environnement ( protection de la faune sauvage , écoulement des eaux , risque incendie , déboisement ) et montre que le peu d étude faite par la sté BASSYM sont très anciens pour le mieux ou inexistants .

La bande des 50 mètres autour de ce lotissement empiète sur une zone N , ce n' est pas acceptable , elle devrait pour le moins être prise dans le projet de lotissement .

le risque incendie est majeur et ce projet de lotissement ne fera qu'accroître la pression sur le SDIS ( le sous préfet MR Ferrier , lors d' un débat sur TV7 avec sud ouest et les acteurs de la forêt , s est exprimé en ce sens "contre l' extension des lotissements en bordure de forêt "

de nombreuses espèces d' oiseaux et de chauve souris peuplent ce territoire , leurs habitats sont continuellement détruits , comme le demande la MRAE , il faut remettre à jour cette étude , la seule concession que fait la sté BASSYM serait de démarrer les travaux en octobre ( mais de quelle année ? ) pour limiter l' impact des travaux sur la nature ( sic )

G.FAUGERE citoyen du bassin